# Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet centre de pressurage GROSS sur la commune principale de l'AIOT 15 Rue des Plantes 51390 Jouy-lès-Reims.

La référence de votre dossier est A-3-EWBT3UDKC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 19/01/2023 à 11h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

# 1 - Type de déclaration

#### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

# Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <a href="https://aida.ineris.fr/">https://aida.ineris.fr/</a>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

• En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

### 2 - Déclarant

#### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Déclarant

#### Personne morale

N° SIRET **42808695300018** 

Raison sociale EARL GROSS APPERT ET FILS

Forme juridique Exploitation agricole à responsabilité limitée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

**15 RUE DES PLANTES** 

51390

51390 JOUY LES REIMS

Signataire

Qualité : Gérant

#### Référent

Fonction: Gérant

# Adresse électronique d'échange avec l'administration

# 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : centre de pressurage GROSS

Description des activités :

Activité de pressurage, de vinification, de tirage, de stockage, de dégorgement, de remuage, d'habillage et d'expéditions

# Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

# 4 - Localisation

# Localisation de l'installation

Adresse 15 Rue des Plantes 51390 Jouy-lès-Reims

X:767854

Y:6902210

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 5 - Activité du site

#### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

# Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2251	B-2	Préparation, conditionnement de vins	Capacité de e production 895 hL /an	. D	Pressurage: 140 000kg,soit 895hl/an. La vinification est moindre.

# 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? OUI

Réseau public de distribution d'eau OUI

Volume maximum annuel (en m3) 50

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? OUI

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Effluents vinicoles provenant des eaux de lavage du pressoir, de la cuverie et des sols.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? OUI

Traitement:

Forme de pente, caniveaux et siphons inox et stockage dans une cuve enterrée double peau

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : 50

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Les eaux seront reprises par un prestataire agréé

Est-il prévu un épandage ? NON

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? OUI

Origine et la nature des rejets :

Gaz CO2 lors de la vinification des vins

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? OUI

Traitement:

Extracteur CO2 dans la cuverie

Autres sources:

Sans objet

# Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Aignes en sortie de pressurage, repris par un prestataire agréé

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

# Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Extincteurs** 

#### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

#### Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

# Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui** 

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

# 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

# 413\_ICPE situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

# 413\_ICPE masse.pdf